

voir dans tous ces prodiges que les effets de l'imagination, qui atteint une force incroyable dans certaines conditions<sup>a</sup>.

*Réponse.* — Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on connaît les singuliers effets de l'imagination sur l'organisme et son rôle dans la guérison de certaines maladies nerveuses. Les médecins de la Salpêtrière et de l'École de Nancy trouveront dans l'ouvrage de la *Béatification des saints*, de Benoît XIV, à peu près toutes leurs observations physiologiques sur ce genre de maladies<sup>1</sup>.

L'imagination, dit le savant pontife, fait faire aux somnambules des choses dont ils seraient incapables à l'état de veille. En dehors de l'état de somnambulisme, elle est capable de produire des effets de toute sorte. Elle remplacera un purgatif, un vomitif, un sudorifique, rendra insensible à la douleur et empêchera, par exemple, de sentir la brûlure d'une flamme très intense. Elle produira des maladies et guérira toutes celles qu'elle a produites. Elle a aussi la puissance d'en guérir d'autres. A ce sujet, Benoît XIV distingue trois espèces de maladies : celles dont le siège est dans les *esprits*<sup>b</sup>, celles dont le siège est dans les *humeurs*, et celles dont le siège est dans les *tissus*<sup>c</sup>.

Or, d'après lui, il n'est pas impossible que l'imagination guérisse instantanément les maladies de la première catégorie (maladies nerveuses); ce qui a empêché plus d'une fois le Saint-Siège de ranger la guérison des paralysies au nombre des miracles.

Pour les maladies dont le siège est dans les humeurs, parmi lesquelles il place le sang : ou bien elles viennent d'une altération essentielle des humeurs, et, en ce cas, l'imagination ne produira jamais aucune guérison instantanée; ou bien elles viennent de la quantité insuffisante ou de la trop grande abondance des humeurs, et, dans ce cas, l'imagination ne les guérira instantanément que dans une crise ou une émotion violente, ou bien, si la guérison s'opère sans crise ni émotion violente, le mal ne tardera pas à reparaitre.

Enfin, lorsque ce sont les os ou les tissus que le mal a atteints,

<sup>a</sup> « C'est l'imagination qui fait le miracle. » (BERNHEIM, professeur à la faculté de médecine de Nancy.)

<sup>b</sup> Les *esprits animaux*. Fluide qu'on supposait formé dans le cœur et dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps. Quelque chose d'analogue à ce qu'on appelle aujourd'hui *fluide nerveux*.

<sup>c</sup> C'est ce qu'on appelle aujourd'hui les maladies du système *nerveux*, les maladies du système *vasculaire*, et les maladies du système *musculaire* et *osseux*.

<sup>1</sup> Cf. JAUGEY, *Dictionnaire apologétique*, art. *Miracle*.

l'imagination ne pourra amener la guérison ni instantanément ni progressivement, à moins qu'elle n'agisse sur les humeurs, et celles-ci sur les tissus.

Ces conclusions de Benoît XIV sont celles de la vraie science. Les médecins les plus savants et les plus consciencieux sont obligés d'avouer que si parfois ils peuvent faire cesser des contractions, des convulsions, des agitations nerveuses, des paralysies hystériques, ils sont complètement impuissants à guérir par les suggestions ou l'hypnotisme les lésions organiques, les plaies purulentes, les cancers, la carie des os, etc., c'est-à-dire la plupart des maladies qui affligent l'humanité, et qu'en somme les guérisons dont les incrédules font tant de bruit pour nier le caractère miraculeux de celles de l'Évangile ou de celles qui se sont opérées à Lourdes se réduisent à bien peu de chose<sup>a</sup>.

On doit remarquer le peu de bonne foi qu'apportent les rationalistes dans cette question. Non seulement ils ne font aucune distinction entre les maladies que l'imagination peut guérir et celles qu'elle ne guérit point, mais ils passent habilement sous silence une foule de miracles dans lesquels l'imagination n'a rien à voir, comme la résurrection d'un mort, la multiplication des pains, la conversion de l'eau en vin, etc. Parce qu'il y a quelque analogie entre l'extase hystérique et l'extase surnaturelle, entre les stigmates produits par l'imagination ou la puissance diabolique et les stigmates de saint François d'Assise, ils confondent tous ces phénomènes, malgré leurs différences capitales, afin de se donner le droit de crier à la fausseté des miracles.

<sup>a</sup> Cf. *Lourdes, Histoire médicale*, par le docteur Boissarie. — Un exemple de la bonne foi de certains médecins. James Tombridge, paralysé des deux jambes, atteint du mal de Pott (carie des vertèbres) et d'une maladie de poitrine très avancée, fut guéri subitement à Lourdes. Plongé mourant dans la piscine, il se releva et s'habilla seul. « Quand je revins à Paris, racontait-il quelques mois après à une personne qui l'interrogeait, ceux qui m'avaient vu emporté mourant, et qui me revoyaient marchant et bien portant, couraient après moi dans toute l'avenue de la Reine-Hortense. » Et les médecins, lui demande-t-on, qu'ont-ils dit? « M. le docteur Thorens, protestant, médecin du bureau de bienfaisance, qui m'avait donné un certificat et qui a été toujours très bien pour moi, m'a dit : « Vous êtes guéri, tant mieux pour vous. » M. le docteur Mac-Geven, un autre protestant, s'est aussi montré très heureux de ma guérison. Mais un autre médecin a paru très étonné et très mécontent. Il m'a demandé ce qu'on m'avait fait; je lui ai dit : « C'est la sainte Vierge qui m'a guéri. » — « Ce n'est pas possible! s'est-il écrié; il n'y a pas de miracles! Ce sont des sottises. Avouez qu'on vous a fait prendre quelque médicament. — Vous savez bien, lui dis-je, que je ne prenais plus aucun remède. C'est la sainte Vierge qui m'a guéri en un instant. — Vous êtes un imposteur, s'est-il écrié. Ce n'est pas possible! Allez vous promener avec votre sainte Vierge! » Et, furieux, il m'a mis à la porte. » (*Ibid.*)



« Que les savants invoquent, dirons-nous pour conclure avec l'abbé Moigno, que les savants invoquent, autant qu'il leur plaira, les lois encore inconnues de la nature; qu'ils fassent appel en outre à la puissance de l'imagination, tant qu'ils n'auront pas démontré qu'un médecin peut guérir un malade par sa seule parole, ressusciter un mort par un acte de sa volonté, etc., ou que l'imagination puisse consolider une fracture, fermer une blessure, rendre la vue à un aveugle, faire tomber la pluie ou ramener le beau temps : ils n'auront rien fait<sup>1</sup>. »

*Constatation de l'origine divine des faits extraordinaires<sup>2</sup>.*

41. Quand il est établi qu'un fait n'a pas pour cause un agent de ce monde visible, il reste à savoir s'il a Dieu pour auteur ou bien un esprit mauvais. Quant aux esprits bons, nous savons qu'ils sont les ministres fidèles de Dieu et qu'ils ne feront jamais rien pour nous tromper.

Or il y a des signes certains qui permettent de discerner les miracles divins des prestiges diaboliques.

42. Si les miracles accomplis sont d'un ordre supérieur et qu'ils dépassent toute force créée, comme la résurrection d'un mort, ils doivent évidemment être attribués à la seule puissance divine.

43. S'ils sont d'un ordre inférieur et qu'il y ait lieu d'hésiter entre l'intervention de Dieu et celle des démons, on examine le fait au point de vue logique et au point de vue moral.

1<sup>o</sup> *Au point de vue logique*, c'est-à-dire dans ses rapports avec la vérité. Tout fait extraordinaire qui se présente en opposition flagrante avec les vérités d'ordre rationnel, qui sont évidentes d'elles-mêmes ou par démonstration, doit être considéré comme diabolique. Ainsi tous les prodiges invoqués en faveur du polythéisme, du panthéisme, du mahométisme, sont condamnés par ce seul fait qu'on les donne comme preuves de théories incontestablement fausses en matière de religion. De même tout le merveilleux du spiritisme ne peut avoir une origine divine, car les spirites enseignent l'indifférence des cultes, l'inutilité de la prière, nient l'indissolubilité du mariage, l'éternité des peines de l'autre vie, etc.

2<sup>o</sup> *Au point de vue moral*, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'honnêteté des mœurs. Tout fait extraordinaire qui flatte les

<sup>1</sup> L'abbé MOIGNO, *les Splendeurs de la Foi*, t. IV, p. 497. — <sup>2</sup> Cf. JULES DIDOT, *Logique surnaturelle objective*, théor. XXXVII.

passions, justifie le vice, ne peut venir que du démon. A ce titre on doit considérer comme prestiges diaboliques les œuvres merveilleuses du paganisme indien ou gréco-romain, du mahométisme et de certaines sociétés secrètes.

44. On examinera aussi, pour discerner les vrais miracles, le caractère de l'opérateur et la nature du caractère.

L'opérateur a-t-il des mœurs honnêtes? est-il pieux et humble? Un tel homme n'est point le suppôt du démon. Dans le cas contraire, on doit se défier : Dieu ne se sert pas ordinairement des méchants pour faire son œuvre.

Si dans l'œuvre considérée en elle-même et dans ses caractères, il se rencontre quelque chose d'indécet et de criminel; si l'œuvre n'a pas d'autre objet que de servir de pâture à la curiosité publique, comme seraient des bruits effrayants, des évocations de fantômes, des danses de meubles, des contorsions, des convulsions; si elle ne produit dans les assistants que la stupéfaction, la défiance ou la crainte, on peut dire qu'il n'y a pas là de miracle divin, car les œuvres de Dieu sont pures et saintes; ce sont des œuvres de bienfaisance et de miséricorde, même dans des cas exceptionnels de châtements justes et sévères infligés à des impies; elles ont toujours un caractère de gravité et inspirent le respect, la confiance et l'amour.

45. *Objection.* — Un miracle, dit-on, n'est pas de Dieu, mais du démon, quand il s'accomplit en faveur d'une doctrine fausse. Mais les miracles ont précisément pour but d'établir la vérité de la doctrine. On juge donc des miracles par la doctrine, et de la doctrine par les miracles : ce qui est un cercle vicieux.

*Réponse.* — Il y a des vérités tellement claires et certaines, que les hommes n'ont pas besoin de miracle pour les admettre : telles sont les vérités d'ordre rationnel et philosophique, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc. D'un autre côté, il y a des miracles dont l'origine divine est tellement évidente, qu'il n'est pas nécessaire de les confirmer par une doctrine; telle est, par exemple, la résurrection d'un mort. Il n'y a donc pas lieu ici de juger du miracle par la doctrine et de la doctrine par le miracle. Le miracle et la doctrine sont vrais indépendamment l'un de l'autre. — Mais qu'un miracle soit douteux, on juge qu'il n'est pas divin s'il se présente à l'appui de l'erreur. Qu'une doctrine soit douteuse, on juge qu'elle est fausse si elle contredit un miracle d'origine évidemment divine. Il n'y a point là de cercle vicieux.



*Constatation du but d'un miracle.*

46. Le but du miracle, c'est-à-dire ce qu'il tend à prouver, ressort des paroles du thaumaturge, ou des conditions dans lesquelles s'opère le prodige.

Dans le premier cas, le thaumaturge déclare, comme l'a fait Jésus-Christ, que ses miracles ont pour but de prouver la divinité de sa mission, de sa doctrine.

Dans le second cas, les miracles, étant accomplis par un saint ou au tombeau d'un saint, ou dans un lieu marqué par une apparition céleste, ont pour but évident de manifester la sainteté du personnage dont Dieu se sert comme d'instrument, ou la réalité de l'apparition; et par suite ils prouvent toujours la vérité de la religion au sein de laquelle se manifestent ainsi la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu.

**5. Force probante du miracle.**

47. Le miracle est un signe de vérité. Alors même qu'il est opéré par un thaumaturge, le miracle est l'œuvre de Dieu. Il manifeste toujours, comme l'ordre merveilleux de la nature, la toute-puissance de Dieu, sa sagesse, sa bonté, et quelquefois sa justice. S'il se fait pour attester la mission divine d'une personne, la révélation d'un article de foi, l'autorité céleste d'une institution, il est une démonstration indubitable de la vérité: c'est Dieu même qui par le miracle rend témoignage à la vérité de cet article de foi, de cette institution. Dieu ne peut être témoin de l'erreur et de l'imposture.

On est donc absolument certain qu'un homme est l'envoyé de Dieu, que la vérité dogmatique ou pratique qu'il propose à notre croyance, à notre obéissance, est une vérité divine, qu'une institution religieuse a pour auteur Dieu lui-même, lorsque cet homme fait des miracles comme preuve de la divinité de sa mission et de sa doctrine, et que cette institution a été fondée par le miracle, conservée par le miracle, et qu'à toutes les époques se sont opérés dans son sein une foule de miracles.

48. La force démonstrative du miracle a toujours été reconnue dans l'humanité. « *Quel miracle faites-vous, afin que nous croyions en vous?* » disaient les Juifs à Jésus. Et lorsque saint Paul guérit le boiteux de Lystra, la foule s'écria en parlant de lui

<sup>1</sup> S. Jean, vi, 30.

et de Barnabé: « *Des dieux semblables à des hommes sont descendus vers nous* <sup>1</sup>. » Et on s'apprêta à leur sacrifier des taureaux.

Si on objecte que des gens, témoins de vrais miracles, n'ont point embrassé la doctrine dont ces miracles attestaient la vérité, on ne peut en conclure qu'ils aient nié la force probante des miracles. Ils ont seulement allégué, comme prétexte de leur incrédulité, qu'à leurs yeux ces prodiges n'avaient pas une origine divine; ils ont cherché à les expliquer naturellement ou bien à les attribuer au démon; mais jamais ils n'ont dit que les miracles ne prouvent rien. Il serait, en effet, contraire au sens commun d'affirmer que Dieu intervient surnaturellement dans le monde par pur caprice, fortuitement et sans but, ou qu'il marque du sceau du miracle n'importe quelle doctrine, qu'elle soit vraie ou fausse, se prêtant indifféremment à tous les propagateurs et sectateurs d'un culte religieux quelconque. Si Dieu a révélé aux hommes des mystères et leur a imposé des préceptes positifs, c'est pour leur faire accepter ces mystères et ces préceptes comme venant de lui et de lui seul, qu'il a opéré des miracles; en sorte que les miracles divins sont les signes caractéristiques de la seule vraie religion.

## AUTEURS A CONSULTER

JAUGEY. — Dictionnaire apologétique, Articles: *Miracle*, *Hypnotisme*, *Hystérie*, *Possession diabolique*, *Possédés de Loudun*.

SAINT THOMAS. — *Somme contre les Gentils*, liv. III. — *Somme théologique*, 1<sup>re</sup> p., q. cv, cx, cxiv.

HETTINGER. — *Théologie fondamentale*, liv. I, ch. II, deuxième et troisième dissertation.

JULES DIDOT. — *Logique surnaturelle objective*, ch. II, art. III, deuxième distinction.

Le P. DE BONNIOT. — *Le Miracle et ses contrefaçons*.

GONDAL. — *Le Miracle*.

P. MONSABRÉ. — *Introduction au Dogme catholique*, conf. XI-XXVI.

GOUSSET. — *Théologie dogmatique*.

FRAYSSINOUS. — Conf. *Des miracles en général*.

BESSON. — *L'Homme-Dieu*, II<sup>e</sup> Conf. *Des miracles en général*.

AUGUSTE NICOLAS. — *Études philosophiques sur le christianisme*, III<sup>e</sup> partie, ch. IV.

DE BROGLIE. — *Problèmes et conclusions sur l'histoire des religions*.

<sup>1</sup> Act., XIV, 10.



## RÉSUMÉ

**Notion du miracle.** — Le *miracle* est une œuvre sensible accomplie par Dieu en dehors de l'ordre établi et communément observé parmi les êtres. Il y a principalement deux choses à considérer dans le miracle : 1° l'*effet* produit par une puissance qui dépasse les forces de la nature ; 2° la *fin*, qui est la manifestation d'une chose surnaturelle.

Le miracle ne va pas contre l'ordre des choses dépendant de la cause première, mais seulement contre l'ordre des choses dépendant de chaque cause seconde ; Dieu peut agir contre le cours ordinaire de la nature, mais nullement contre la loi suprême, parce qu'il n'agit pas contre lui-même.

Par rapport à la nature dont il dépasse plus ou moins les forces, le miracle peut être : 1° *au-dessus de la nature*, quand la nature ne peut nullement produire le fait miraculeux ; 2° *contre la nature*, quand il s'agit d'un fait qui va à l'encontre de ses lois ; 3° *en dehors de la nature*, si la nature peut produire ce fait, mais non de la même manière. Les miracles des deux premiers genres sont des miracles de *premier ordre*, et les miracles du dernier genre sont des miracles de *second ordre*. — Par rapport aux ordres divers dans lesquels il s'accomplit, le miracle est, suivant le cas, *physique*, *intellectuel* ou *moral*.

Les incrédules modernes font du miracle quelque chose de purement subjectif, un phénomène réputé divin par les ignorants, mais produit en réalité par une cause naturelle ignorée. — Quelques apologistes chrétiens rapprochent tellement le miracle des phénomènes naturels, qu'ils en méconnaissent les vrais caractères.

**Possibilité du miracle.** — La *possibilité* du miracle est chose évidente pour ceux qui croient en Dieu. — Ceux qui nient la possibilité du miracle au nom de la science, ou excluent Dieu de leurs systèmes, comme les matérialistes ou les positivistes, ou mutilent le dogme de la Providence, comme les déistes.

Le miracle est *possible*, parce qu'il ne répugne ni du côté de Dieu, ni du côté du monde, et qu'il est l'objet de la croyance universelle. — Il ne répugne pas *du côté de Dieu* : 1° il n'est pas opposé à sa *puissance*, car la création n'a rien ôté à la liberté et à l'universelle efficacité de sa toute-puissance ; 2° le miracle n'est pas opposé à la *sagesse* divine, car il n'est point, comme disent les incrédules, ni une retouche de l'œuvre de Dieu, ni un acte de caprice, ni une cause de trouble dans l'ordre de l'univers, mais il est un des moyens les plus efficaces par lesquels Dieu conduit les êtres à leur fin dernière ; 3° le miracle n'est pas opposé à l'*immutabilité* divine, car Dieu a établi le cours de la nature de telle sorte, qu'il a préordonné dans son éternelle volonté ce qu'il ferait quelquefois en dehors de ce cours. — Le miracle ne répugne pas *du côté du monde*, car l'ordre des choses est contingent et accidentel, et on conçoit : 1° qu'il se produise des changements dans le nombre et la diversité des êtres ; 2° que les êtres soient disposés ou juxtaposés autrement qu'ils ne le sont à l'état ordinaire ; 3° que les agents naturels, sans perdre leurs propriétés, ne produisent pas leurs effets dans tel ou tel cas particulier. — Le miracle est l'objet de la *croyance universelle*, ainsi que le prouvent : 1° la prière, qui suppose l'intervention directe de Dieu dans le gouvernement de l'univers, et sa puissance d'agir, s'il le juge convenable, au-dessus et en dehors des forces de la nature ; 2° le grand nombre de prodiges dont sont remplis les livres sacrés et les traditions religieuses des peuples.

**Première objection.** Le miracle rend la science impossible, puisqu'il s'oppose aux lois nécessaires et immuables sur lesquelles se fonde la science. **Réponse.** L'objet des sciences physiques est d'expliquer les causes naturelles et la manière dont ces causes produisent leurs effets. Il ne s'ensuit pas que les lois qui les déterminent soient absolument nécessaires et immuables. — **Deuxième objection.** Les lois de la nature sont nécessaires et immuables, puisqu'elles s'expriment par des formules mathématiques. **Réponse.** Cette nécessité est conditionnelle, et non pas absolue ; car le rapport qui existe entre les propriétés d'un être et leurs opérations est contingent comme l'être lui-même. Dieu, ayant créé librement le monde, lui a fixé des lois qu'il peut supprimer et remplacer par d'autres. — **Troisième objection.** Il ne convient pas plus à Dieu de transgresser l'ordre physique que l'ordre moral. **Réponse.** L'ordre moral est fondé sur l'essence même de Dieu ; l'ordre physique dépend de sa volonté libre et n'a pas un caractère d'absolue nécessité. — **Quatrième objection.** Si le miracle est possible, la science ne peut plus prédire les effets des agents naturels. **Réponse.** Les miracles, étant fort rares et dénotant toujours la main divine, ils ne sont nullement un obstacle aux inductions et aux prévisions de la science. — **Cinquième objection.** Le miracle ne peut intervenir sans troubler tout l'équilibre de l'univers, où tout se tient comme une machine dont les rouages dépendent les uns des autres. **Réponse.** L'homme ne cesse de mêler son activité à celle de la nature, et pourtant ses opérations ne troublent point l'ordre de l'univers. Peut-on soutenir que les miracles divins, qui ne sont rien pour ainsi dire comme nombre à côté des interventions humaines, jettent le désordre dans l'économie universelle ?

**Causes du miracle.** — Dieu seul est la *cause efficiente* des miracles, bien qu'il puisse se servir dans leur accomplissement des anges ou des hommes comme causes instrumentales ou ministérielles.

La *cause finale*, c'est-à-dire le but du miracle, n'est pas de conserver ou de réparer l'ordre physique : le miracle appartient par sa fin à l'ordre moral et surnaturel, et se rattache au plan universel de la Providence. Il est d'une *utilité générale*, en ce qu'il manifeste vivement aux hommes l'existence de Dieu et sa présence dans le monde. Il a une *utilité particulière*, en ce qu'il sert à notre perfectionnement moral, soit en prouvant la sainteté de quelqu'un qui est proposé à notre imitation, soit en punissant les crimes des méchants. Les miracles sont *nécessaires* pour établir la vérité et l'origine céleste de la doctrine révélée.

**Constataion du miracle.** — On a prétendu qu'il est impossible de constater historiquement l'existence du miracle. C'est là une assertion aussi absurde que ridicule. Si Dieu fait des miracles, il est évident qu'il doit y avoir des moyens certains de les constater ; autrement l'intervention de Dieu dans le monde resterait sans effet.

On *constate* un miracle en reconnaissant la réalité du fait extraordinaire, son caractère préternaturel, son origine divine et le but divin où il tend.

La *réalité des faits miraculeux* se constate avec la même certitude que la réalité des phénomènes naturels. Les uns et les autres sont des faits sensibles, qui se vérifient par le témoignage. On peut même dire que les témoins d'un fait miraculeux sont plus dignes de foi, surtout quand ce fait se produit en faveur d'une religion qui contrarie les passions. — On *objecte* qu'on voit plus de gens se tromper ou tromper qu'on ne voit des phénomènes s'accomplir en dehors de la nature. On répond qu'étant admise la possibilité du miracle, il ne reste,



pour reconnaître l'authenticité d'un fait miraculeux, qu'à lui appliquer les règles générales du témoignage.

Le caractère extranaturel du fait se constate en examinant si, dans la nature, il existe une force capable de le produire de la manière dont il s'est accompli. Ce doute ne peut exister que pour les miracles de second ordre, comme serait la guérison d'une maladie. Or l'Église se montre d'une extrême sévérité pour attester dans ce cas qu'il y a miracle. — On objecte contre le caractère extranaturel : 1° Que, la science étant bornée, on ne connaît point toutes les forces de la nature; 2° Que la science moderne a constaté que les miracles ne sont que des effets de l'imagination. On répond : 1° Que les forces de la nature, alors même qu'on ne les connait pas toutes, doivent, quand elles agissent dans les mêmes circonstances, produire les mêmes effets : quand donc un effet se produit en dehors du cours ordinaire des choses, il a une cause surnaturelle; 2° Qu'il est manifeste que l'imagination est sans aucune influence sur un grand nombre de faits prodigieux et n'a même aucun rapport avec eux.

L'origine divine des faits extraordinaires peut s'établir avec une rigoureuse exactitude. Il s'agit de savoir si le fait extraordinaire a Dieu pour auteur ou bien un esprit mauvais. Si les faits miraculeux sont de premier ordre, ils doivent être attribués à la seule puissance divine, puisqu'ils dépassent alors toute force créée. Si les faits miraculeux sont d'un ordre inférieur, il faut examiner : si, au point de vue logique, ils se présentent à l'appui d'une doctrine en opposition flagrante avec les vérités d'ordre rationnel; et si, au point de vue moral, ils flattent les passions et justifient le vice : de tels prodiges doivent être considérés comme diaboliques. On examinera aussi le caractère de l'opérateur et la nature de l'œuvre : Dieu ne se sert pas ordinairement des méchants pour opérer des miracles, et ses œuvres sont pures et saintes. — On objecte en vain qu'on fait un cercle vicieux, en jugeant des miracles par la doctrine et de la doctrine par les miracles. On répond que, en bien des cas, les doctrines et les miracles sont tellement évidents, qu'il n'est pas besoin de les confirmer l'un par l'autre; mais quand le miracle est douteux, on juge qu'il n'est pas divin s'il appuie l'erreur, et quand la doctrine est douteuse on la juge fautive si elle contredit un miracle évidemment divin.

On constate le but divin d'un miracle par les paroles du thaumaturge, qui déclare que ses miracles ont pour but de prouver la divinité de sa mission, ou par les conditions dans lesquelles s'accomplit le miracle, qui prouvent qu'il a pour fin la manifestation de la puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu.

Force probante du miracle. — Le miracle manifeste toujours la puissance de Dieu, sa sagesse et sa bonté, et quelquefois sa justice. S'il se fait pour attester la mission divine d'une personne, c'est Dieu lui-même qui, par le miracle, rend témoignage à la vérité de la mission du thaumaturge, à la foi que ce thaumaturge professe, à l'institution religieuse dont il est l'apôtre. — Cette force démonstrative du miracle a été toujours reconnue dans l'humanité; et si quelquefois les témoins des vrais miracles n'ont pas embrassé la doctrine dont ces miracles attestent la vérité, on ne peut en conclure que ce soit parce qu'ils en ont nié la force probante, mais bien parce qu'ils en ont méconnu ou la réalité ou l'origine divine.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

LE MIRACLE	Notions générales	Nature du miracle	Diverses espèces	Fausse notions du miracle	Négation de cette possibilité	Preuves de cette possibilité	Possibilité	Objections	Œuvre sensible et divine, en dehors de l'ordre établi et communément observé parmi les êtres.	
									Le miracle n'est pas surnaturel, mais préternaturel.	
									Dénominations diverses : <i>certu, signe, prodige.</i>	
									Le miracle s'accomplit hors des lois de la nature, mais non en dehors de l'ordre universel de la Providence.	
									Par rapport à la nature	Au-dessus de la nature, ou supranaturel.
										Contre la nature, ou contranaturel.
										En dehors de la nature, ou extranaturel.
									Par rapport à l'ordre auquel il appartient	Miracle physique.
										Miracle intellectuel.
										Miracle moral.
	Incrédules : Phénomène produit par une cause naturelle ignorée et réputé divin par les ignorants.									
	Clarke : Manière d'agir de Dieu différente de celle qu'il suit ordinairement.									
	C. Bonnet : Effet extraordinaire produit par une cause extraordinaire préalablement établie.									
	Houteville : Effet d'une cause naturelle dépendant de lois naturellement inaccessibles à notre esprit.									
	Les matérialistes et les positivistes excluent Dieu de leurs systèmes, au nom de la science.									
	Les déistes mutilent le dogme de la Providence par leurs objections rationalistes.									
	Le miracle n'implique aucune répugnance	Du côté de Dieu	Il convient parfaitement à sa toute-puissance.							
			Il révèle sa sagesse et sa bonté ou sa justice.							
	Du côté du monde	Il ne suppose aucun changement dans la volonté divine.								
		L'ordre de la nature n'est pas nécessaire et essentiel, mais contingent et accidentel.								
		Le miracle peut intervenir sans perturbation de l'ordre établi.								
	Il est l'objet de la croyance universelle	La prière, unanimement pratiquée, suppose en Dieu le pouvoir de faire des miracles.								
		Le grand nombre de prodiges dont sont remplies les traditions des peuples, atteste cette croyance.								
		L'existence de faux miracles atteste la possibilité des vrais.								
	Impossibilité du miracle en tant qu'il s'oppose à des lois nécessaires et immuables.									
	Existence de lois nécessaires s'exprimant par des formules mathématiques.									
	Il ne convient pas à Dieu de transgresser l'ordre physique.									
	Impossibilité d'établir la science si l'on admet la possibilité du miracle.									
	Troubles occasionnés par le miracle dans l'équilibre de l'univers.									



LE MIRACLE (SUITE)	Causes	Cause efficiente	{ Dieu seul peut produire le vrai miracle, qui s'accomplit en dehors de toute nature créée. Les démons peuvent par leur puissance naturelle produire de faux miracles.
		Cause instrumentale	{ Dieu se sert ordinairement des anges ou des hommes.
		Cause finale ou but	{ Rôle du miracle dans le plan universel de la Providence. Son utilité générale : Manifestation de la présence de Dieu dans le monde. Son utilité particulière : Notre perfectionnement moral. Sa nécessité : Témoignage de la vérité.
	Constatation	Réalité du fait	{ Il peut être connu avec la même certitude que tout phénomène naturel. Constatacion obtenue par le témoignage. L'existence d'imposteurs n'infirme point ce témoignage.
		Caractère préternaturel	{ Évidence du miracle de premier ordre. Conditions requises du miracle de second ordre : Infirmités considérables et non guérissables. Rejet de tous les moyens ordinaires de guérison. Convalescence subite et instantanée. Guérison entière et sans rechute. Objection tirée de la connaissance incomplète des forces de la nature. Phénomènes hystériques et suggestion hypnotique.
	Origine divine	Pour un fait d'ordre supérieur	{ Évidence de l'intervention divine. Aucune force créée ne peut le produire.
		Pour un fait d'ordre inférieur	{ Ses rapports avec la vérité : Un fait extraordinaire à l'appui d'une erreur ne peut être un miracle. Ses rapports avec l'honnêteté : Un fait qui justifie le vice ne peut être un miracle. Caractère de l'opérateur : Dieu ne se sert pas ordinairement des méchants comme thaumaturges. Nature de l'œuvre : Dieu n'opère que des œuvres saintes. Objection tirée de la confirmation l'un par l'autre de la doctrine et du miracle.
	Force probante	But du miracle	{ D'après les paroles du thaumaturge. Suivant les circonstances dans lesquelles se produit le miracle.
		Force probante	{ Le miracle manifeste avec évidence l'intervention divine. Il autorise la mission du thaumaturge. Il rend témoignage à la vérité professée. Il confirme les institutions religieuses. Cette force probante a toujours été reconnue. Objection tirée de ceux qui, témoins de vrais miracles, ne se convertissent pas.

## CHAPITRE XXIII

## PRODIGES DIABOLIQUES. — FAUX MIRACLES

## SOMMAIRE

1. Existence et puissance des démons. — 2. Prodiges diaboliques. La possession diabolique. Objections. Le merveilleux au dix-neuvième siècle : ses diverses formes ; théories diverses pour l'expliquer. — 3. Prétendus miracles des fausses religions : du brahmanisme, du bouddhisme et du lamaïsme, des Babyloniens, des Égyptiens et des Perses, du paganisme gréco-romain, du judaïsme moderne, de l'islamisme, des sectes chrétiennes.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, il y a des faits extraordinaires, des prodiges, qui ne peuvent pas être attribués à Dieu, et dans lesquels on doit pourtant voir une intervention extranaturelle. Ces prodiges sont la contrefaçon des miracles divins. Nous avons indiqué les critères à l'aide desquels on peut constater cette intervention des esprits mauvais, et discerner par conséquent les vrais miracles des prodiges diaboliques. Mais à raison des erreurs nombreuses qui se sont répandues de nos jours sur les esprits diaboliques et leur influence dans la nature, il devient utile de démontrer leur existence, leur puissance, leur intervention dans le merveilleux, leur action dans les pratiques et les mystères des fausses religions.

## 1. Existence et puissance des démons.

## Existence des démons.

1. Que Dieu ait créé des esprits purs, et que, parmi ces esprits, un grand nombre se soient révoltés à l'origine du monde contre le Créateur, c'est un dogme de foi catholique, auquel la prétendue science moderne ne peut opposer aucun argument sérieux. Affirmé fréquemment et clairement dans les livres saints, le dogme des anges rebelles, devenus mauvais par leur volonté, est une vérité liée de telle sorte à tout l'ensemble du christianisme, que le nier, c'est nier la seule religion véritable, et, par suite, se condamner au scepticisme le plus déplorable en fait de religion. Ce dogme, en effet, se rattache à celui de la chute originelle et à celui de la Rédemption ; il est contenu dans le récit de la vie du Sauveur ; il est professé par l'Église catholique, dans sa morale, ses prières, ses rites, et pratiquement constaté dans ses annales.